

TEXTE 1

LUDWIG WITTGENSTEIN
Recherches philosophiques, § 198-202*

198. « Mais comment une règle peut-elle m'enseigner ce que j'ai à faire à *tel*le place? Quoi que je fasse, cela est néanmoins conciliable avec la règle selon une certaine interprétation ». – Ce n'est pas ce que l'on devrait dire. Mais plutôt : Toute interprétation reste en suspens, avec ce qu'elle interprète; elle ne peut servir d'appui à ce qu'elle interprète. Les interprétations à elles seules ne déterminent pas la signification.

« Mais alors, quoi que je fasse, cela est-il en accord avec la règle? – Permetts-moi de poser cette question : Qu'est-ce donc que l'expression de la règle – disons le panneau indicateur – à faire avec mes actions? Quelle sorte de connexion y a-t-il là? – Celle-ci par exemple : J'ai été dressé à réagir à ce signe d'une façon bien déterminée, et maintenant j'y réagis ainsi.

* L. Wittgenstein, *Recherches philosophiques*, trad. fr. E. Rigal (dir.), Paris, Gallimard, 2004, § 198-202, p. 125-127.

Mais tu n'as ainsi indiqué qu'un enchaînement causal; tu as seulement expliqué comment il se fait que maintenant nous nous dirigeons d'après le panneau indicateur, et non en quoi suivre le signe consiste vraiment. Non, car j'ai également indiqué qu'on ne se dirige d'après un panneau indicateur que pour autant qu'il existe un usage constant, une coutume ».

199. Ce que nous appelons « suivre une règle », est-ce quelque chose qu'un seul homme pourrait faire *une* seule fois dans sa vie? — Il s'agit là naturellement d'une remarque sur la *grammaire* de l'expression « suivre la règle ».

Il n'est pas possible qu'une règle ait été suivie par un seul homme, une fois seulement. Il n'est pas possible qu'une information ait été transmise, un ordre donné ou compris, une fois seulement, etc. — Suivre une règle, transmettre une information, donner un ordre, faire une partie d'échecs sont des *coutumes* (des usages, des institutions).

Comprendre une phrase veut dire comprendre un langage. Comprendre un langage veut dire maîtriser une technique.

200. On peut certes imaginer que des membres d'une tribu où l'on ne pratique aucun jeu s'installent autour d'un échiquier, qu'ils exécutent les coups d'une partie d'échecs, et qu'ils le fassent même avec tous les phénomènes psychiques d'accompagnement. Et si nous les voyions, nous dirions qu'ils jouent aux échecs. Mais imagine maintenant qu'une partie d'échecs soit traduite, d'après certaines règles, en une suite d'actions que nous n'avons pas l'habitude d'associer à un jeu — des cris et des trépiglements par exemple. Et imagine qu'au lieu de pratiquer les échecs sous la forme qui nous est habituelle, nos deux hommes se mettent à crier et à trépigner.

Ils le feraient de telle manière que ces processus seraient traduisibles en une partie d'échecs au moyen de règles appropriées. Serions-nous alors enclins à dire qu'ils jouent à un jeu? Et de quel droit pourrait-on le dire?

201. Notre paradoxe était celui-ci : Une règle ne pourrait-elle déterminer aucune manière d'agir, étant donné que toute manière d'agir peut être mise en accord avec la règle. La réponse était : Si tout peut être mis en accord avec la règle, alors tout peut aussi la contredire. Et de ce fait, il n'y aurait donc ni accord, ni contradiction.

Qu'il y ait là une méprise est montré par le simple fait que dans cette argumentation, nous alignons interprétations sur interprétations; comme si chacune nous apaisait, du moins un moment, jusqu'à ce que nous en envisagions une autre qui se trouve derrière la précédente. Ainsi montrons-nous qu'il y a une appréhension de la règle qui n'est pas une *interprétation*, mais qui se manifeste dans ce que nous appelons « suivre la règle » et « l'enfreindre » selon les cas de son application.

C'est donc qu'il y a un penchant à dire : Toute action qui procède selon la règle est une interprétation. Mais nous ne devrions appeler « interprétation » que la substitution d'une expression de la règle à une autre.

202. C'est donc que « suivre la règle » est une pratique. *Croire* que l'on suit la règle n'est pas la suivre. C'est donc aussi qu'on ne peut pas suivre la règle *privatim*; sinon, croire que l'on suit la règle serait la même chose que la suivre.

Ce double aspect de la règle trouve une manifestation d'apparence paradoxale dans la philosophie pratique de Kant à propos de l'impératif catégorique. Ce que la règle y prescrit – ou ce qui s'y énonce – réclame sa mise en œuvre adéquate, bien que cette « correction » présente un côté invérifiable en ce qu'elle fait appel à un principe – celui d'une obéissance « par devoir » – soustrait à toute authentification empirique. En même temps, toutefois, la relation de la règle à son application, ainsi que le type de nécessité qui lui est associée, ne concerne cependant pas seulement *ce que* la règle prescrit : la règle elle-même ne peut être tenue pour facultative, à la différence de ce qui se passe pour les règles en général, toujours sujettes à un choix.

On pourrait être tenté de penser que cette double propriété de la règle ne vaut que pour l'impératif catégorique kantien, ou tout au plus pour les commandements moraux, tandis que d'autres, plus techniques, ne prennent leur sens prescriptif que quant à *ce qu'*ils énoncent, une fois que l'on en a admis ou choisi le principe, comme pour ce que Kant appelait, pour cette raison, des impératifs « hypothétiques »¹. D'une personne qui déplace des pions sur un échiquier, sans manifestement se soucier des règles qui correspondent à ce que nous appelons le jeu d'échecs, je dirai un peu rapidement qu'elle ne sait pas jouer, et s'il s'agit d'un enfant je dirai peut-être qu'il joue en un sens très indéterminé pour dire qu'il trouve du plaisir à ces déplacements comme tels, fussent-ils aléatoires, ou alors que je n'en saisis pas le sens parce que je ne sais rien de son intention. Nul n'est tenu de jouer aux échecs, aux dames ou au go

1. E. Kant, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, *op. cit.*

COMMENTAIRE

LA PRATIQUE DE LA RÈGLE

Règle et accord

La question des règles ne se dissocie pas de celle de ses applications, même s'il existe plusieurs sortes de règles et donc plusieurs manières de les appliquer¹. Non seulement il serait dépourvu de sens, comme nous nous sommes efforcés de le montrer jusqu'à présent, de concevoir une règle qui ne se traduirait pas dans des applications, mais la question de l'application de la règle n'a elle-même de sens que par rapport à la possibilité d'une application *correcte*. Comme le suggère Wittgenstein, « les mots accord et règle sont *apparentés*, ils sont cousins. Si j'apprends à quelqu'un l'emploi de l'un, il apprend du même coup celui de l'autre »².

1. Dans le commentaire qu'il donne de cette question chez Wittgenstein, Brandom souligne à juste titre que le mot « règle » prend au moins trois sens dans les *Recherches philosophiques* : un sens que l'on peut appeler « constitutif », un sens « régulateur » et un troisième sens, là où on a affaire à des comportements qui impliquent une assomption normative (*Making it Explicit, op. cit.*, p. 64).

2. L. Wittgenstein, *Recherches philosophiques, op. cit.*, § 224.

lorsqu'il déplace les pions qui correspondent à ces jeux sur le plateau qui leur est destiné¹. La règle qui consiste à suivre les diverses prescriptions d'un jeu ou de l'harmonie sur le clavier d'un piano n'a elle-même rien d'*obligatoire*. D'un autre côté, toutefois, sauf à imaginer d'autres règles, et dans ce cas un autre jeu, la règle n'a qu'en apparence un caractère facultatif, car elle fait intrinsèquement partie, de ce que nous appelons « jouer aux échecs » ou à un quelque autre jeu semblable.

Cela ne veut pas dire, strictement parlant, que nul n'échappe à la règle, mais on peut donner à ce qui se profile ici plusieurs significations qui ne sont pas indifférentes pour la question qui nous occupe. En premier lieu, comme pour la moralité, nos activités, quelle qu'en soit la nature, se révèlent aisément investies par des règles, et nous ne pourrions que difficilement imaginer une *activité* qui n'en impliquerait aucune, dès lors qu'elle se voit reconnaître le bénéfice d'un sens et qu'elle s'inscrit dans un contexte public. C'est le propre de ce que nous appelons une *activité* – peu importe que nous en réservions ou non le privilège aux êtres humains – que de posséder un caractère normatif, et par conséquent, d'une manière ou d'une autre, d'être associée à des règles. La seule conséquence que nous devons en tirer est que le champ des

1. C'est l'occasion d'observer, à propos de l'intention justement, que rien ne nous oblige à attribuer aux intentions la dimension normative dont les règles sont indissociables, dès lors qu'on y voit un état ou un événement mental, considéré comme tel, ce qui montre qu'à la différence des règles, on peut toujours les concevoir indépendamment d'un contexte et d'un engagement publics. Il va sans dire que leur pouvoir explicatif s'en trouve limité d'autant. Voir la remarque de L. Wittgenstein, *Recherches philosophiques*, *op. cit.*, § 205.

règles demande à être étendu bien au-delà de ce qui s'énonce explicitement. C'est probablement l'un des malentendus majeurs de la tradition philosophique, dans de larges pans de son histoire, que d'avoir restreint le concept de règle – et par voie de conséquence de la normativité – aux seuls principes susceptibles d'une formulation ou explicitement formulés.

La double extension du champ de la règle et de la normativité qu'appellent les restrictions incriminées débouche sur des conceptions qui entrent dans une approche *pragmatiste* de la règle dont nous avons précédemment tracé les contours, au moins sous quelques aspects significatifs. La philosophie de Wittgenstein, vers laquelle le premier texte nous invite à nous tourner, ainsi que les voies ouvertes plus récemment par Robert Brandom, auxquelles nous nous intéresserons plus précisément par la suite, constituent deux pièces maîtresses d'une telle reconception. À ce titre, elles réclament une attention particulière. Il va sans dire, néanmoins, que les positions qui s'y expriment sont indissociables de controverses dont la discussion sur les normes apporte aujourd'hui le témoignage, et que de ce point de vue le choix de ces auteurs tient notamment à l'option que nous avons prise. D'autres auteurs auraient également eu ici leur place¹, dans la mesure où les aspects qui retiennent notre attention communiquent avec

1. Des auteurs « classiques », Hume par exemple, ou des auteurs comme Davidson ou Searle, pour ne retenir que ces deux noms. Le débat est en partie entre ce qu'on a pris l'habitude d'appeler l'*externalisme* et l'*internalisme*. Voir, à ce sujet, P. Jacob, « Normes, communauté et intentionnalité », *Revue Européenne de Sciences Sociales*, XL, 124, 2002 (disponible sur le site revues.org).

d'autres questions qui, comme celle de l'intentionnalité, en sont partie prenante¹.

Qu'est-ce qu'une application correcte ?

Nous venons de le rappeler, il n'y a de règle à proprement parler que par rapport à une application *correcte*. Inversement, c'est à cette seule condition que la notion d'une application prend elle-même un sens, car c'est la seule raison qui peut nous conduire à dire, à propos d'un principe, d'une prescription ou d'un ordre qu'on a affaire à une règle. Dans les *Recherches philosophiques* de Wittgenstein, les problèmes liés à cette conception de la règle se concentrent dans la question de savoir en quoi consiste le fait de « suivre une règle » ou, pour dire les choses autrement, quel type de *connexion* présuppose le concept de règle entre ce qui en tient lieu et les actions qui en découlent ou y trouvent leur détermination, et d'autre part, quel type de conditions nous permettent de dire, d'une application de la règle, qu'elle est une application correcte de celle-ci. Pour Wittgenstein, comme il le précise dans la remarque 199, il s'agit d'une question de *grammaire*, ce qui signifie que cette question est partie prenante de notre *concept* de règle, et par conséquent qu'elle engage nos façons conséquentes de parler, celles qui sont impliquées dans notre langage et dans la possibilité de lui reconnaître un sens. La remarque a son importance, car elle situe l'analyse de la

1. Comme l'observe P. Jacob (« Normes, communauté et intentionnalité », art. cit., p. 30), le problème que pose Kripke, à propos du « paradoxe de la règle », fait appel à une conception de l'intentionnalité « selon laquelle la propriété sémantique d'une représentation, la signification d'un mot, le contenu d'un concept, la vérité d'une croyance sont des propriétés intrinsèquement normatives ».

question sur un plan qui est celui des engagements implicites dans nos jeux de langage, et non pas sur un plan *ontologique* qui nous ramènerait à d'autres perspectives sur la *nature* de l'esprit ou de la rationalité¹.

Plusieurs obstacles se dressent devant cette question et tendent à l'obscurcir. Le premier, pour nous en tenir à l'essentiel, réside dans une conception *causale* de la règle ou dans une confusion entre deux types de détermination, celle qui est contenue dans le concept même d'une application de la règle, comme étant ou devant être suivie — appliquer une règle, c'est en effet exécuter une action ou une série d'actions *déterminée* par ce que la règle commande — et le genre de détermination propre aux relations de cause à effet. Dans ce cas, l'application est conçue comme un effet déterminé par la règle, investie d'une puissance causale.

Dans les passages des *Recherches* que nous avons choisis, c'est la constatation d'une absence de caractère *commun* entre la *règle* et l'*action* qui en constitue l'application qui pose la question d'une « relation causale ». Wittgenstein substitue à cette hypothèse un appel à la « coutume », ce qui signifie à la fois que la « réponse » que constitue l'application n'est pas de l'ordre d'un effet à une cause, sur un modèle behavioriste par exemple ; que l'apprentissage que cela suppose n'est pas non plus de cet ordre, et qu'elle ne peut pas être le fait de la réaction d'un individu, ni d'une réaction qui se produirait *une seule fois*. Comme lorsqu'il s'agit du langage, « Comprendre une

1. À la différence du point de vue de Kripke, dont on peut dire qu'il fait intervenir un point de vue ontologique. On rattachera à cette question la distinction que Brandom introduit entre ce qu'il nomme *sentience* et *sapience*. Voir *infra*, p. 116.

phrase c'est comprendre un langage. Comprendre un langage veut dire maîtriser une technique ».

Une « relation causale », au reste, ne supprime pas ce qui sépare la règle de son application (de l'action dans laquelle on reconnaît son application); bien au contraire elle l'entérine, là où il faudrait parvenir à penser à la fois la règle et son application. L'idée que c'est dans la pratique que cela se conçoit est décisive sous ce rapport, mais elle suppose que soit réaménagé le concept de règle et qu'on en réintègre la pratique dans un contexte beaucoup plus large que Wittgenstein désigne sous la notion de « forme de vie ».

Sous ce rapport, l'appel à la causalité est l'expression d'une confusion, en ce qu'une interprétation causale prive la règle et l'application de la règle de leur signification normative. Une naturalisation de la règle, à supposer qu'on en admette le principe, ne peut épouser ce schéma, car sous prétexte de ne pas faire du champ des règles un domaine à part qui reproduirait les dualismes dans lesquels le problème de l'application des règles trouve sa source, on dissout cette question dans une *prédétermination* qui n'est plus de nature normative, mais mécanique. Si une règle doit valoir comme norme, elle ne peut pas jouer le rôle d'une cause supposée produire ses effets. La possibilité d'ajouter correctement deux chiffres est-elle subordonnée à la capacité de réagir aveuglément à des stimuli symboliques, comme pourrait nous le laisser croire un apprentissage des tables d'opérations arithmétiques? Le fait que nous les apprenions – comme des normes – plaide déjà contre cette hypothèse, et le fait que nous considérions comme correctes certaines applications, tandis que d'autres seront tenues pour incorrectes, nous interdit de

nous ranger à cette manière de voir. Nous ne dirions pas de la trajectoire d'un mobile qu'elle est « correcte » au regard des lois de la gravitation. Il se trouve que les lois de la gravitation, comme toute loi du reste, peuvent se voir attribuer une signification normative, puisqu'elles sont supposées déterminer – régler? – ce qui se produit dans la nature, et il n'est pas jusqu'à nos actions qui ne le présupposent ou n'en tiennent compte; mais cette normativité est celle des lois, c'est-à-dire des énoncés que nous investissons de ce statut, et auxquelles nous attribuons une signification déterministe ou probabiliste. Si la question de la correction se pose, c'est celle de la loi, pas de ses « applications ». Et s'il y a ou doit y avoir un rapport entre les normes et les lois – puisqu'il nous faut bien en un sens distinguer ces deux termes – ce ne peut être qu'en ce que les lois ou la notion de loi sont solidaires d'une normativité dont elles sont investies, non pas par la nature ou dans la nature, mais en tant que produits d'une élaboration spécifique devant répondre à cette fin et par rapport aux engagements que suppose notre rapport au vrai.

Une règle admet-elle des interprétations?

Les conceptions causales de la règle entrent encore en rapport avec un autre type de difficulté que résume le « paradoxe » sur lequel Wittgenstein concentre son attention au § 201¹. Nous en examinerons plus loin les aspects sur lesquels Robert Brandom s'est plus particulièrement concentré. Ce paradoxe est d'abord lié à l'idée que l'application d'une règle suppose une interprétation de celle-ci, et par conséquent à

1. Cf. *supra*, p. 73.

l'émergence d'une indétermination qui se prête à des doutes sceptiques que Saul Kripke, dans son commentaire, s'est efforcé de mettre en évidence dans la perspective de leur apporter une solution¹.

Dans le §201, l'idée de la subordination de l'application de la règle à une interprétation semble offrir la possibilité d'une alternative à l'explication causale. Schématiquement, on dira que si l'idée d'une relation causale est impuissante à rendre compte de la connexion que suppose l'application de la règle, c'est que cette connexion fait appel à une opération de la pensée, supposée fournir la médiation qui fait défaut – on suppose dans ce cas qu'une médiation est nécessaire.

Comme pour la signification d'un mot, la question étant en effet de savoir comment une compréhension ou une connaissance de la règle peut garantir son application à telle ou telle place, en telle ou telle occurrence, et puisqu'on ne peut compter sur une prédétermination, une interprétation ne peut-elle être tenue pour nécessaire? En pareil cas, toutefois, comment pourrait-on s'assurer que nous avons affaire à la *bonne* interprétation? Une interprétation sera toujours possible, qui permettra de mettre ce que l'on fait en accord avec la règle, si bien qu'à la place de la *détermination* dont nous avons besoin nous aurons une *indétermination*. Il est à peine besoin d'observer qu'il n'y a alors *que* des interpré-

1. S. Kripke, *Wittgenstein On Rules and Private Language*, Oxford, Basil Blackwell, 1982. L'article de P. Jacob (« Normes, communauté et intentionnalité », art. cit.) en donne une présentation qui permet d'en saisir les enjeux sur le plan des rapports entre normes et intentionnalité. Voir aussi J. Bouveresse, *La force de la règle*, Paris, Minuit, 1987, et J.-P. Cometti, *Philosopher avec Wittgenstein*, Tours, Farrago, 2001.

tations et plus de règle du tout. Aussi *faut-il* qu'il y ait « une appréhension de la règle qui [ne soit pas] une *interprétation* », y compris dans le cas où cette « interprétation » se présente comme « la substitution d'une expression de la règle à une autre »¹.

En réalité, nous n'avons toutefois affaire à une difficulté *que* si nous réduisons l'analyse de la question à une alternative ne nous donnant le choix qu'entre *deux* possibilités *soit* une explication causale, *soit* une explication qui fait appel à un événement mental jouant le rôle d'un *tertium quid*, lequel pourra être considéré *ou* comme s'apparentant à une interprétation *ou* comme venant s'inscrire à son tour dans un schéma causal, de sorte que le cercle se referme.

Le « paradoxe » résumé n'a quant à lui de sens que pour une conception qui fait dépendre l'application d'une interprétation, comme Kripke feint de le croire; il entre en relation avec ce que Wittgenstein s'attache à mettre en lumière à propos de la signification, c'est-à-dire avec les hypothèses que sa notion d'*usage* permet de récuser, en particulier les hypothèses causalistes et les hypothèses mentalistes, qu'elles soit associées à une vision psychologiste ou à une conception réaliste et platonisante.

1. L. Wittgenstein, *Recherches philosophiques*, op. cit., § 201. Une telle « substitution » est ce qu'on peut appeler une « traduction ». Il ne semble pas, contrairement à ce que pense Brandom, que Wittgenstein limite ce qu'il appelle une « interprétation » à l'exemple d'une telle substitution. Toutefois, en laissant de côté tous les problèmes que pose la notion de traduction, il n'est pas jusqu'à l'hypothèse d'une substitution reposant sur une correspondance *stricte* entre les deux expressions de la règle qui ne présume, de toute façon, une compréhension *préalable* qui ne soit *pas* une interprétation.

La question cardinale demeure donc celle d'une application *correcte* de la règle. Quel type de connexion faut-il concevoir, entre la règle et ses applications, qui permette de *faire la différence* entre une application correcte et une application incorrecte ? S'il me fallait penser que cette connexion est de la nature des causes et des effets, il est clair – bien que la notion de correction soit ici inappropriée pour des raisons que nous avons déjà évoquées – que je n'aurais aucune raison de tenir quelque application que ce soit pour incorrecte. Je pourrais seulement considérer, tout au plus, que la même règle est susceptible de produire plusieurs effets différents¹, selon des facteurs ou des circonstances à déterminer. Mais ces circonstances demanderaient à être intégrées à la définition de la règle – si du moins on devait encore parler de règle – de sorte que nous n'aurions plus affaire à une règle, mais à deux ou davantage. Autrement dit, le lien qui unit une règle à ses applications est tel qu'il *exclut* cette possibilité passablement aberrante².

Revenons toutefois quelques instants sur la lecture de Kripke. Nous avons vu que dernier, qui transpose sur ce point un argument de Nelson Goodman³, imagine une interprétation de l'addition qui, dans le cas de l'addition de deux nombres : 68 et 57, ne donnerait pas 125, mais 5, en raison d'une (interprétation de la) règle aux termes de laquelle la règle ordinaire de l'addition ne s'applique que si les nombres additionnés

1. Cette possibilité ne convient ni à la notion de cause ni à celle de règle.

2. Voir *infra*, le texte de R. Brandom, p. 101.

3. N. Goodman, *Faits, fictions et prédictions*, « La nouvelle énigme de l'induction », trad. fr. P. Jacob, Paris, Mîmuit, 1985.

$(x + y)$ sont inférieurs à 57. Dans tous les autres cas, $x + y = 5$ ¹. Pour des raisons variables, il se peut qu'une personne supposée additionner ces deux nombres tiennne le résultat 5 pour correct parce que pour elle additionner (telle était son intention) signifiait « qu'additionner ». Sans revenir en détail sur l'argumentation de Kripke, on conviendra que si l'idée d'un tel résultat introduit un doute sur l'application de la règle, c'est précisément parce que là où nous pensions avoir affaire à *une seule* règle, nous en avons en réalité *deux*, au demeurant concurrentes – l'une n'étant pas à proprement parler la traduction de l'autre – même si elles consistent également à additionner des chiffres. D'où vient, toutefois, que nous puissions tenir – à l'image de Kripke – ce double résultat pour troublant, au point de jeter la suspicion sur le principe de l'application d'une règle ? Faut-il réellement penser que rien ne détermine l'application d'une règle *univoquement*, parce que nous ne pouvons pas savoir avec certitude quelle règle est appliquée ? On a l'impression – ce qui constitue un sens possible de ce que nous nommons une *interprétation* – que le choix se fait *in petto* et que tout dépend par conséquent de la signification que chacun donne à la règle par devers lui, ce qui n'est pas sans présenter un air d'étrangeté par rapport aux pratiques communes².

1. Rappelons que Kripke appelle « quus » (*quaddition*) la règle : $x \oplus y = x + y$ si $x, y < 57$ et $= 5$ dans les autres cas (*Règle et langage privé*, *op. cit.*, p. 19).

2. C'est bien l'impression que donne Kripke, avec toute la bizarrerie que présentent généralement les arguments sceptiques en ce qu'ils nous prennent toujours en défaut dans nos raisonnements ou nos activités les plus ordinaires, celles qui sont le plus incrustées dans nos formes de vie. À la limite, la possibilité qu'il imagine ressemble à un jeu de devinettes : « Devines ce que je fais.

La question présente plusieurs facettes. Elle reçoit un éclairage de l'exemple, imaginé par Wittgenstein, de personnes qui, par leurs cris et leurs trépidations, pourraient être dits jouer aux échecs, dès lors que ce qu'ils font, en se comportant de la sorte, est une traduction des règles du jeu d'échec, tel que nous avons l'habitude de le jouer. Une telle traduction pourrait être tenue pour une interprétation ou du moins correspondre à ce que nous appellerions aussi une traduction, c'est-à-dire à une transposition du jeu dans un ensemble de gestes et de sons coordonnés de manière à correspondre aux coups *constitutifs* du jeu d'échecs. Indépendamment de la question de savoir comment s'assurer que nous avons bien affaire à une « traduction », en ce sens-là, pourrions-nous réellement y voir, comme Wittgenstein nous invite à nous le demander, une *manière* de jouer aux échecs ? Voilà qui est pour le moins douteux, d'abord parce que ce n'est pas ce que nous avons l'habitude d'appeler « jouer aux échecs », et aussi parce que ce que nous pouvons légitimement appeler une *manière* de jouer aux échecs ne signifie pas que les

Tu croyais que j'additionne, eh bien non je "quadditionne"! Tu as perçu ». La solution « humaine » apportée par Kripke à ses doutes sceptiques permettrait certes de penser, le cas échéant, que ses interrogations ne font que valider l'appel à la convention qui lui permet finalement de s'en libérer. Mais ce « conventionnalisme », loin de les dissoudre, ne fait que les accentuer ou les ramener dans le débat, puisque ce ne sont que des conventions, avec tout ce que cela suppose d'arbitraire et finalement de contingent. C'est peut-être le propre du scepticisme, sitôt qu'il est introduit, de ne jamais pouvoir être totalement évacué, à moins d'évacuer avec lui la question qui lui a donné naissance. Ces quelques remarques devraient suffire, en tout cas, à exclure qu'en parlant de paradoxe, Wittgenstein avait en vue un « scepticisme des règles ». En fait, cette seule hypothèse est étrangère à la question parce qu'elle s'exclut de tout champ normatif.

règles en sont modifiées ou transposées au gré des joueurs¹. Quel sens cela aurait-il de dire que je parle le français si j'en transposais les règles dans un langage de gestes, par exemple, voire dans une autre langue ? Il n'y a guère qu'en musique ou la transposition d'un thème peut encore être considérée comme le *même* thème, mais c'est parce que seule la tonalité change (la *manière*, en quelque sorte), pas la règle (la composition), et aussi parce que la question du sens ne s'y pose pas de la même façon.

Les règles constitutives d'un jeu le constituent comme le jeu qu'il est, ce que nous *entendons* par ce jeu, et les coups qui en font partie. Comme je ne peux pas dire de qui « quadditionne » qu'il « triche », je dirai donc qu'il joue un *autre* jeu, et dans ce cas il n'y a même pas lieu de parler d'*interprétation*. Nous sommes ainsi ramenés à la question majeure posée par Wittgenstein, celle du type de connexion entre règle et application de la règle, en un sens peut-être un peu plus clair qui permet de tenir pour indissociable la *connexion* supposée comme telle et la *correction* de l'application. Il est certes possible de mal appliquer une règle, c'est-à-dire d'échouer à l'appliquer correctement, comme lorsque je me trompe dans mes calculs ou lorsque je fais une fausse note ; en un sens, toutefois, appliquer réellement une règle, c'est l'appliquer *correctement*, et effectivement l'*appliquer* ! Cette question et celle de la connexion ne font qu'un, et pourtant cette

1. Changer de règle équivaut à changer de jeu. Cela ne veut cependant pas dire qu'un jeu est quelque chose de rigide ni qu'il est intégralement régi par des règles, sans quoi il faudrait imaginer une règle qui en régit les règles, et ce serait retomber dans le genre de perplexité auquel il s'agit de se soustraire. Voir L. Wittgenstein, *Recherches philosophiques*, op. cit., § 84. Il y a pour ainsi dire du « jeu » dans un jeu.

connexion ne peut pas être causale, car la possibilité doit être préservée, aussi paradoxal que ça paraisse, d'une méprise ou d'une mauvaise application. Mais cette méprise ne peut être imputée à une interprétation (autre ou mauvaise), car s'il en était ainsi l'application de la règle serait subordonnée à un type d'appréciation qui laisserait planer la possibilité que, moyennant une certaine interprétation, l'application puisse toujours être mise en accord avec la règle.

L'apprentissage, la coutume

Si la question de la connexion ne peut donc décidément pas se résoudre dans une interprétation, c'est qu'elle doit nous permettre de savoir si la règle est appliquée sans que nous ayons à entrer dans un type d'analyse qui nous entraînerait, comme nous le verrons un peu plus loin, à la recherche de la bonne interprétation de l'interprétation, c'est-à-dire dans une régression sans fin. Comme le suggère Wittgenstein dans les *Recherches philosophiques*, et comme il le rappelle précisément à propos des règles, vient un moment où la bêche se retourne et c'est là qu'il devient absurde de vouloir creuser davantage¹.

Que la question de la connexion soit décisive, c'est aussi ce que montre le fait que la simple identification externe des applications ou du moins de ce qui semble en tenir lieu ne suffit même pas à établir que la règle est suivie. Il en va un peu ici comme de ces singes fous qui, tapant au hasard sur le clavier

1. L. Wittgenstein, *Recherches philosophiques*, op. cit., § 217 : « Dès que j'ai épuisé les justifications, j'ai atteint le roc dur et ma bêche se tord. Je suis alors tenté de dire "c'est ainsi justement que j'agis" ».

d'une machine à écrire, produiraient un ensemble d'inscriptions correspondant trait pour trait au roman de Cervantès, *Don Quichotte*. L'inscription a beau être *la même*, ce qu'ils produisent n'est pas le roman de Cervantès, pas même une copie. Et ce n'est pas tant une question d'intention, comme on est tenté de le croire, mais là encore de connexion. La connexion fait défaut entre quelque chose qui doit être de l'ordre d'une règle et son application¹.

Si donc la question de la connexion est bien décisive, comment s'en assurer? Comment faisons-nous pour savoir qu'une règle est suivie? Si aucune interprétation n'est en cause, puisque cela compromettrait la possibilité même d'une connexion, s'il ne s'agit pas ni ne peut s'agir de vérifier, de quelque manière, que ce qui se passe dans l'esprit de celui qui obéit est en accord avec la règle (comment le saurons-nous), si nous devons tenir pour non pertinente toute relation causale, quelles possibilités nous reste-t-il?

On butte ici sur une difficulté qui n'est pas très différente du halo de mystère qui entoure la signification. Si la signification d'un mot devait être considérée comme une *propriété* qu'il possède, et qui demande par conséquent à être reconnue, nous serions fondés à admettre que cette reconnaissance passe

1. L'exemple paraîtra étrange. À quelle règle répondrait l'écriture d'un roman? En premier lieu, écrire un roman ou quoi que ce soit de semblable, c'est l'écrire dans une langue; en second lieu, ce que nulle règle permettrait de déterminer à l'avance peut néanmoins être considéré comme investi d'une dimension normative (et être de l'ordre de la règle par conséquent) au regard de la troisième catégorie de règle qui entre sous cette notion chez Wittgenstein, celles qui sont impliquées dans une pratique, sans que cette pratique elle-même soit l'effet d'une règle, au sens de l'application d'une règle explicite et admise comme telle.

par un acte de l'esprit (un événement mental) distinct, qui poserait à son tour la question des conditions sous lesquelles un lien peut être établi entre le mot et l'acte mental considéré, ce qui reviendrait peut-être à supposer quelque chose comme une interprétation, avec les mêmes difficultés que celles de la juste application de la règle et la conséquence d'une compréhension toujours différée. La signification d'un mot n'est pas une « propriété » du mot; sa signification, c'est sa *compréhension* et la question se situe sur ce terrain. Il y a ici comme un parallélisme entre comprendre un mot et suivre une règle : la règle requiert sans doute une *compréhension*, pas une *interprétation*; de même que connaître la signification d'un mot c'est le comprendre, c'est-à-dire être capable de l'*utiliser*, suivre une règle, c'est être capable de l'appliquer et la seule chose que nous ayons à nous demander porte sur cette capacité. C'est ainsi qu'il faut entendre ce que suggère Wittgenstein en faisant appel à des apprentissages, voire à ce qu'il nomme parfois « dressage » pour indiquer que c'est dans des *actes*, et non pas dans la *pensée*, que cette capacité s'éprouve et se réalise¹.

La connexion qui se révèle pour nous une source de perplexité repose sur ce que nous savons de la règle pour l'avoir *apprise*, c'est-à-dire *appliquée*. On comprend aussi par là pourquoi, comme nous l'avons soutenu dans notre propos, une règle n'est rien de plus que ses applications.

1. Le mot « dressage » permet de mettre en relief l'entrelacement du langage avec des *activités* (une pratique) qui est au cœur de la notion de « jeu de langage » (L. Wittgenstein, *Recherches philosophiques*, op. cit., § 7) et des apprentissages, c'est-à-dire le type de connexion que suppose également la notion d'usage et, par voie de conséquence celle de règle et d'application de la règle.

Wittgenstein parle aussi de « coutume ». C'est un obstacle à la compréhension de ce que signifie « suivre une règle » que celui qui consiste à se représenter cette possibilité comme une connexion qui s'effectue dans l'esprit, comme si cela supposait une reconnaissance et une identification de la règle qui serait le fait de *chacun* et serait donc subordonnée à des événements privés. L'importance accordée aux apprentissages signifie, sous ce rapport, qu'il n'y a aucun élément « privé » dans l'application d'une règle. Il est tout aussi absurde d'imaginer une règle qui ne vaudrait que pour un seul individu qu'une règle qui ne serait appliquée qu'une fois. Il n'y a de règle que dans un contexte public et en raison de ce que des individus partagent avec d'autres individus. On observera, quitte à revenir sur ce que nous avons déjà eu l'occasion de souligner, que c'est un attendu de la notion de « jeu de langage » que de placer le sens des mots en relation avec des actions, dans un contexte d'*interaction*, ce qui exclut par avance que le langage puisse avoir une dimension privée. Ce sont ces interactions qui sont déterminantes, et c'est pourquoi on peut écarter, comme sources permanentes de confusion, aussi bien l'idée de propriétés intrinsèques (ce qui est un peu l'idée de Cratyle, dans le dialogue de Platon du même nom) que celle de la convention, conçue comme un corrélat de celle de l'arbitraire (à la manière d'Hermogène dans le même dialogue).

Les attendus de la notion de jeu de langage recourent, d'une certaine manière, le pragmatisme de John Dewey, en ce qu'ils privilégient les interactions, et par conséquent se soustraient à l'illusion qui consisterait à la fois à donner une signification privée au langage que nous utilisons et à

considérer que c'est à la faveur d'une sorte particulière de contrat que nous parvenons cependant à communiquer et à nous comprendre¹. Le langage ne suppose pas seulement l'interlocution, qu'il intègre et qui le constitue, comme Wittgenstein a contribué à nous en convaincre; il possède une dimension sociale dont il est rigoureusement indissociable, et qui est moins l'effet de conventions que d'interactions, c'est-à-dire de formes de coopération et d'échanges dont les mots, lorsqu'on les isole de leur usage, ne sont que la face réifiée. C'est le propre de la philosophie, comme Wittgenstein l'a également suggéré, d'être animée par une propension à soustraire les mots à leur usage public, c'est-à-dire à la fois à leur fonctionnement et à leur insertion dans des contextes d'actions et de croyances partagées. Nous n'avons pas ici à nous prononcer sur la question de savoir jusqu'à quel point les problèmes philosophiques en sont issus, mais si une chose est sûre, c'est que la double nature des interactions dont le langage n'est pas séparable est à même de nous dissuader de dissocier les mots de leur usage, que ce soit en leur prêtant des propriétés intrinsèques, en les reliant à des événements mentaux qui en seraient eux-mêmes dissociables, en leur attribuant une signification privée ou en les considérant comme le produit de conventions. Il n'en va pas différemment de la règle, laquelle ne se dissocie pas de ses applications, et par conséquent des contextes et des modalités d'apprentissage auxquels la connexion qu'elle présuppose est subordonnée.

1. Soit dit en passant, sur ces différents points, il existe une étonnante proximité entre ce que suggère la lecture de Wittgenstein, et ce qu'on peut lire, à propos de la signification et du langage, dans le chap. 5 du livre de J. Dewey, *Experience and Nature*, *op. cit.*

Règles, jeux de langage et interactions

Ces remarques ne présentent pas seulement la particularité de faire apparaître toute la dimension sociale du langage et des règles. Elles permettent aussi de mettre en lumière : 1) la dimension sociales des normes; 2) leur champ d'extension; 3) leur subordination à des règles.

La notion wittgensteinienne de « jeu de langage », au-delà des innombrables commentaires qu'elle a inspirés, met elle-même clairement en évidence la nature sociale du langage, de la signification, et de leur dimension également normative. Les manœuvres qui, à chaque fois que le mot « dalle » est prononcé, se passent une dalle, sont engagés dans un double processus d'échange : ils échangent des *mots* et des *actes*, dans le cadre de finalités poursuivies en commun sur le mode de la coopération. Si l'on ajoute que les mots qu'ils échangent ont une signification prescriptive qui renvoie à une règle qu'ils mettent en pratique en faisant ce qu'ils font, on conviendra aisément qu'aucune des composantes qui entrent dans ce processus, dans son ensemble, ne peut être séparé de la signification – de la fonction – qu'elle y assume, des interactions dont elle est partie prenante, et que dans une situation de ce genre il n'y a pas de place pour une « interprétation ». Une interprétation, si elle devait intervenir, ou bien interromprait le processus, le compromettrait, ou alors le transformerait en une autre chose, comme cela peut se produire lorsqu'on mime un jeu ou qu'on le représente¹.

1. En un certain sens, une représentation ou une imitation est une interprétation. Or, justement, il ne viendrait à l'idée de personne de dire que c'est la même chose que ce qu'elle représente ou imite sans que cela en annule

Les mots mêmes qu'ils échantent ne réclament rien de plus, quant à leur signification, que la place qu'ils occupent dans le processus; ils fournissent un exemple qu'on pourrait dire primitif – comme ce jeu de langage lui-même – ou concentré, de ce qui constitue la signification d'un mot, c'est-à-dire de son usage. On pourrait être tenté de penser que « dalle », dans ce « jeu », signifie ou veut dire : « passe-moi une dalle ! », et que par conséquent c'est en quelque sorte ce que ces hommes ont à l'esprit lorsqu'ils prononcent ce mot. Et pourtant non ! Le mot dalle n'a pas besoin d'être interprété comme une abréviation ! Penser cela, ce serait transposer le jeu de langage dont il s'agit ici – dans cette situation-la et pas dans une autre – dans un autre jeu de langage, peut-être plus élaboré, mais qui ne serait pas le même, peut-être parce qu'il inclurait un autre type de considération, voire de rituel social, que celui qui s'y trouve ici limité à des gestes simples et à des paroles qui contribuent à les régler.

En même temps, cet exemple de jeu de langage permet de mettre en lumière la parenté des questions relatives à la signification avec celles qui concernent plus spécifiquement les règles. « Dalle » possède un sens « prescriptif », puisqu'il déclenche un comportement approprié qui ressemble à

l'idée même. La simple distinction de la règle et d'une interprétation de la règle implique qu'il y a bien quelque chose qui n'est pas une interprétation, si bien que la distinction entre une interprétation de la règle et une application de la règle doit être impérativement maintenue – je ne devrais jamais pouvoir dire d'une application qu'elle est une (certaine) interprétation – et que l'application ne devrait pas davantage être tenue pour soumise à une interprétation, sauf à fragiliser cette distinction.

1. L. Wittgenstein, *Recherches philosophiques*, op. cit., § 19, 20.

l'application d'une règle – la règle serait à peu près celle-ci : « lorsque le mot dalle est prononcé par l'un des partenaires du processus en jeu, un autre partenaire, désigné à cet effet, est tenu de lui faire passer une dalle, et ceci sans autre limite que celle des mots prononcés ». Ici, la relation avec une règle – non explicitée – tient en partie à la nature de l'activité en jeu.

On pourrait dire que c'est encore une fois l'usage qui joue ici un rôle déterminant, au cœur de ce qui constitue la dimension sociale ou publique du langage et des normes. Il ne s'agit pas du tout de l'effet d'une mécanique sociale qui produirait ses effets de manière coercitive – comme dans la sociologie d'inspiration durkheimienne – mais plus simplement de ceci que si nos usages du langage doivent être rapportés à des situations d'interaction – ou de communication, si l'on veut – qui en déterminent la signification, comme le suggère le jeu des manœuvres, alors il convient de voir dans ces usages non seulement la condition de la signification, mais la règle des usages à venir – ou potentiels – des expressions considérées. Un mot, en ce sens, reçoit sa règle d'utilisation des usages qui lui sont associés; dire d'un mot qu'il a tel ou tel sens, c'est lui attribuer la capacité d'être utilisé comme pourvu de sens dans un ensemble de situations auxquelles il est déterminé à jouer son rôle, bien que cette détermination ne soit en rien mécanique.

Cet aspect – qu'on peut appeler *normatif* – de la signification repose pourtant intégralement sur un ensemble de faits : les usages effectifs d'un terme. Mais justement, c'est en cela que la norme, si c'en est une, n'a pas d'autre corrélat que les usages qui lui correspondent, de même que la règle,

comme nous l'avons vu, n'a pas d'autre corrélat que ses applications. Simplement, cela n'est possible – et c'est pourquoi on peut y voir un témoignage – qu'en ce que ces usages sont des usages partagés, dans des situations partagées, sur un modèle qu'on pourrait dire « interactionniste » en pensant à ce que les pragmatistes et les sociologues de Chicago ont spécifiquement défendu¹.

On se demandera, certes, si cette manière de voir n'étend pas exagérément le champ de la règle, au risque d'y diluer tout ce qui prend à nos yeux un sens normatif. Ce risque, si c'en est un, trouve en partie sa résolution dans la mise en lumière d'un double statut de la règle sur lequel nous avons déjà insisté, et dont nous examinerons plus particulièrement les attendus à partir des suggestions de Robert Brandom. Le rôle des interactions, au sens où nous en avons parlé, peut être tenu pour constitutif en ce sens que c'est la nature sociale des processus dont elles sont solidaires qui explique ou du moins permet de comprendre – puisqu'il nous en semble indissociable – la dimension normative qui en fait partie². Elle y joue le rôle d'une règle, mais de manière non explicite, et la première forme ou fonction qu'elle y prend est celle d'une coordination des actions impliquée dans le sens et la possibilité de ces actions comme telles. S'il fallait se la représenter comme antérieure à celles-ci ou comme déterminant les actions – ses

1. Voir J.-P. Cometti, *Qu'est-ce que le pragmatisme ?*, op. cit., chap. VII et VIII.

2. Observons bien que dans une telle conception, vers laquelle la pensée de Wittgenstein est tournée, la norme ne transcende pas les usages; elle n'est pas davantage l'émanation d'une « conscience collective »; elle est immanente aux processus.

applications – individuellement, elle cesserait par là même d'avoir cette signification. On retomberait dans l'une des images de la règle qui en obscurcissent la nature et s'opposent à la compréhension des normes en termes de règles, puisqu'on la soustraitrait aux processus dans lesquels elle se constitue, et qu'on serait alors amené à restreindre les normes à l'ensemble des règles (aussi vaste soit-il) dûment formulées. Une telle restriction ne manquerait pas seulement quelque chose d'essentiel; elle consacrerait l'autonomie présumée des règles et en rendrait l'application à la fois mystérieuse et soumise à une indétermination de principe.

Si cet obstacle peut être évité, c'est parce que les interactions qui se laissent entrevoir dans le concept wittgensteinien de jeu de langage impliquent des engagements spécifiques, et la première forme de ces engagements est celle qui consiste à assurer la coordination des actions, de la même manière que le langage, considéré dans sa face pragmatique, est implicitement investi des engagements sans lesquels sa fonction de communication serait compromise. Bien entendu, dans un cas comme dans l'autre, on ne peut faire l'économie des contradictions performatives qui peuvent s'y loger, mais précisément l'existence de ces contradictions atteste des normes immanentes à la communication et à l'interlocution. Aussi est-on fondé à penser les normes en termes de règles, mais on est d'autant plus fondé à le faire que la notion de règle ne recouvre que pour une part les règles explicites.

Il en résulte aussi que le champ de la règle ne recouvre pas *uniformément* celui des actions humaines. Il en va comme des jeux de langage – sans quoi il faudrait imaginer une « règle des règles ». Un ordre est une règle et une règle est une

sorte d'ordre, pour reprendre la grille d'analyse à laquelle Wittgenstein soumet cette notion, mais ni la notion de règle, ni celle d'ordre, pas plus que celle de jeu, ne relèvent d'un modèle qui demeurerait identique en chacune de ses occurrences. Un ordre comme « Apporte-moi une pomme rouge ! », en ce qu'il commande une action, est bien une règle, que l'on peut détailler comme Wittgenstein dans les pages des *Recherches* où il s'efforce de saisir la connexion entre l'ordre et l'action¹. Comme pour le panneau, dans le texte que nous avons choisi, qu'y a-t-il de commun entre l'expression de cet ordre dans le langage et les actions que je dois effectuer pour y répondre adéquatement ? Comme pour le panneau, l'exécution de cet ordre – et donc sa compréhension, lesquelles ne font qu'un – réclame un apprentissage qui va très au-delà de ce qui s'y trouve directement impliqué (comprendre l'ordre, et donc un langage, savoir identifier une pomme, distinguer les couleurs, etc.)². À côté de cela, des règles comme celle de l'addition, si elles sont des ordres, le sont d'une manière différente. Je n'obéis pas à un ordre lorsque je décide de totaliser le nombre de kilomètres que j'ai effectués dans la journée, mais le fait de suivre la règle qui consiste à ajouter des unités les unes aux autres n'en est pas moins implicitement un ordre, au sens où je ne peux à la fois additionner et m'y soustraire. Qui plus est, la correction du résultat implique le même genre de condition que le fait de rapporter une pomme rouge lorsqu'on me le demande.

1. L. Wittgenstein, *Recherches philosophiques*, op. cit., § 185-191 notamment.

2. *Ibid.*, § 19, 20.

Ce qui différencie les règles et interdit de les inscrire dans un ensemble homogène ou uniforme est de même nature que la pluralité et l'hétérogénéité des jeux de langage : « Nous reconnaissons que ce que nous nommons "proposition", "langage", n'est pas l'unité formelle que j'avais imaginée, mais une famille de formations plus ou moins apparentées entre elles »¹.

1. L. Wittgenstein, *Recherches philosophiques*, op. cit., § 108.